

ANNEXE XVIII
(*article 63*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA
DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge consiste en l'aménagement de sentiers pédestres et en divers travaux de mise en valeur, notamment la réalisation de modules de signalisation et la naturalisation au parc des sentiers de la rivière du Cap Rouge.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour la réalisation de plans et devis. De même, le projet inclut la consolidation des propriétés municipales au parc des sentiers de la rivière du Cap Rouge par l'acquisition d'immeubles et de servitudes de passage.

2. Le projet est localisé sur plusieurs tronçons du parc des sentiers de la rivière du Cap Rouge.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 85 932,80 \$.

TOTAL : 85 932,80 \$